

Les échos de la commune n° 9



BULLETIN D'INFORMATIONS
DE CRAVANT-CHEUILLY

LE MOT DU MAIRE

A la suite de la fermeture, non concertée, du cabinet du Docteur Ismaël BADR, ancien conseiller municipal, dès le 9 septembre 2005, j'entreprends la recherche de son remplaçant sur Internet et dans les journaux professionnels.

Aucun généraliste métropolitain ne donne suite à un premier échange, leur compagne préférant la ville : le médecin de campagne n'a plus la cote.

Sur les 28 candidats, pour la plupart d'origine méditerranéenne, 15 ne disposant pas du diplôme français ne peuvent prétendre à exercer en milieu libéral et, par conséquent, au sein de notre collectivité.

Seul le Docteur DEROUICH, qui a fait de brillantes études de 1987 à 1995 à Lyon, a obtenu un diplôme français avec mention.

Pour faire court, le consulat français de Casablanca lui accorde, ainsi qu'à son épouse prothésiste dentaire, un visa long séjour ; mais 5 années seront nécessaires pour obtenir un titre de résident permanent.

Il a fallu 17 mois pour qu'un praticien succède au Docteur BADR : c'est en effet le 2 juin 2006 que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins inscrit Mustapha DEROUICH en tant que généraliste.

Entre temps, le Conseil Municipal a entrepris la réhabilitation de la grange de Mademoiselle GILLET en cabinet médical au rez-de-chaussée et en logement aux étages. Les travaux traînent et durent 6 mois ; j'héberge le couple.

Confortant la légitimité de cette installation, le collectif d'Arcy sur Cure, dès le 24 février 2006, manifeste son désintéret pour une maison médicale à Vermenton s'il n'y a pas une antenne de proximité à Mailly la Ville et à Cravant. Pourquoi pas un pôle de santé avec plusieurs têtes ?

Toutes les conditions sont donc réunies pour que la population de Cravant bénéficie d'une permanence des soins mais, malgré les félicitations du Préfet, les usagers contrairement aux attentes exprimées, se refusent, pour leur grande majorité, à remplacer le médecin référent auquel ils se sont adressés après le départ du Docteur BADR.

5 est la moyenne journalière des consultations du Dr DEROUICH pendant les deux premières années alors que 15 sont nécessaires pour assurer le paiement des charges et un salaire décent du praticien.

A titre compensatoire et durant la période de reconstitution de sa clientèle, le Docteur DEROUICH intervient en milieu hospitalier et participe à des astreintes en faisant des gardes de nuit le samedi et le dimanche.



Parallèlement, avec BAC + 12, il réussit brillamment ses examens d'urgentiste qu'il prépare et passe à Paris.

Apprenant récemment que les compensations que représentaient ces gardes vont lui être retirées au profit de médecins venant de plusieurs départements, de Côte d'Or et de la Nièvre, il m'informe qu'il n'est plus en mesure de payer ses charges administratives et locatives, et, par conséquent, qu'il décide de fermer son cabinet car il se trouve dans l'obligation d'aller travailler à l'Hôpital d'Auxerre.

D'aucuns diront que c'était, et il le reste, un bon médecin.

D'autres qu'il n'était jamais là : ce qui est sans doute exagéré.

Ce qui est vrai, par contre, c'est qu'il a très insuffisamment communiqué sur ses absences durant sa formation d'urgentiste.

Il semble, sincèrement je crois, regretter de n'avoir pu trouver sa place au sein de notre collectivité.

Il remercie, et il le fera sans doute lui-même, les Cravantais qui lui ont maintenu leur confiance.

Il conserve le logement au dessus de la Halle.

Il s'est engagé, spontanément, à soigner ceux et celles qui auraient un besoin urgent de soins et cela gracieusement. Curieux ? Mais c'est sa volonté.

Je préfère croire à la sincérité de sa déception qu'à l'hypothèse avancée selon laquelle il se serait servi de notre offre comme d'un tremplin pour installer sa plaque à l'Hôpital.

Le serment d'Hypocras du Docteur DEROUICH n'est, pour moi et je le crois, pas celui d'un hypocrite.

Une page vient de se tourner.

La Maison Médicale en est une autre : la Communauté de Communes reste l'entité désormais incontournable.

Le Maire

Août - Septembre - Octobre 2010

Ce numéro des « Échos de la Commune » a été entièrement imprimé sur papier recyclé.

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	1	Infos pratiques	18
Comptes-rendus de Conseils	2 à 5	Un geste de tous les jours	19
Les Échos de la CCECY	6 à 7	Les associations	19 à 24
Le CCAS	7 à 8	Vous avez la parole	24
Le travail des commissions	8 à 12	Coups de projecteurs	25
Lettre à ma cousine	13 à 14	Voyage dans le temps	26
Infos communales	15 à 17	Dernières minutes	26

LE CONSEIL MUNICIPAL



Conseil Municipal Extraits de la réunion du 23 avril 2010

ORDRE DU JOUR

Acquisition de la parcelle AA 254, ADSL, travaux sur le lavoir de Chevilly, travaux de restauration des ruelles, point sur les travaux de renforcement du réseau d'eau potable, beffroi, aménagement des carrières de Palotte, affaires diverses

Il est rappelé que les associations subventionnées par la commune doivent fournir chaque année le bilan comptable et le compte-rendu de leurs activités justifiant de l'emploi de la subvention. Le Maire confirme qu'il s'assurera que ces éléments soient portés à la connaissance du Conseil lors du prochain vote du budget.

1° ACQUISITION DE LA PARCELLE AA 254 SITUÉE A L'ANGLE DES P^{TES} RUES DE L'ÉGLISE ET ST MARTIN

Le Maire rappelle que la commission Environnement - Urbanisme a souhaité que la commune se porte acquéreuse de la parcelle AA 254 afin de réhabiliter un îlot insalubre et de créer un espace paysager au carrefour des ruelles.

Le Maire propose au Conseil d'autoriser l'acquisition de cette parcelle au prix de 60 000 €, prix inférieur à l'estimation des Domaines qui est de 72 000 €, assorti d'une marge de négociation de plus ou moins 15 %, soit dans l'hypothèse minimale 61 200 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, (9 voix pour, 3 contre), DECIDE d'acquérir la parcelle au prix de 60 000 €.

2° ADSL : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET CONCERNANT L'IMPLANTATION DU SOUS-REPARTITEUR

Le Maire rappelle le projet porté par le Conseil Général visant à desservir l'ensemble du territoire en haut débit.

Ces travaux, réalisés à proximité immédiate du sous répartiteur téléphonique France Telecom déjà existant, permettront de desservir les habitants de Cravant et de Chevilly, (82 habitations au total).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE l'avant-projet sommaire réalisé par les bureaux CATALISE et YNET, AUTORISE les travaux de réalisation du NRAZO sur la parcelle communale AA 48 (sur le parking de l'ancienne poste).

3° TRAVAUX SUR LE LAVOIR DE CHEVILLY

Le Maire rappelle le projet de restauration du lavoir de Chevilly, dit lavoir « d'en bas », financé à 80 %.

La commune a déjà reçu la participation de quelques généreux donateurs du village qui souhaitent contribuer à la bonne fin de ce projet ; d'autres dons devraient arriver prochainement.

Michèle BARY annonce la création d'une association sur le hameau qui se chargera de récolter les dons.

4° POINT SUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

Le Maire précise avoir rencontré début avril la Directrice du SIERA et un représentant de la DDAF afin de réactualiser le projet d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques.

A cette occasion, il leur a rappelé l'opportunité de concilier ces travaux avec le projet de renforcement du réseau d'eau potable afin d'optimiser au mieux les coûts d'ouverture des tranchées.

Guy IMBAUT demande si les travaux de la rue du Port peuvent être entrepris indépendamment de ceux de la rue du Faubourg Saint Nicolas. Le Maire lui répond que ces travaux pourraient être réalisés mais qu'un projet d'ensemble permettrait à la commune de réaliser des économies substantielles.

5° BEFFROI : ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER

Par arrêté en date du 2 avril, le Directeur Régional des Affaires Culturelles a émis un avis favorable au permis de construire déposé par Madame FACQ le 3 février ; l'arrêté définitif portant accord sur le permis a été signé le 14 avril.

Par ailleurs, la commune devrait recevoir, sous quinzaine, l'avis d'attribution de la DRAC soit 30 % de la dépense totale.

Le Maire précise, enfin, que le dossier de demande de mécénat populaire a été envoyé à la Fondation du Patrimoine. Cette opération devrait permettre à la commune de récolter les dons des personnes soucieuses de contribuer à la sauvegarde de ce monument.

6° AMENAGEMENT DES CARRIERES DE PALOTTE : RECOURS A UN AVOCAT

Le Maire rappelle le projet porté consistant au développement d'un Pôle d'attractivité touristique axé sur les activités sportives et culturelles sur le site des anciennes carrières de Palotte, contribuant à l'attractivité du territoire.

La bonne fin de ce projet se heurte au refus du Président du Club d'ULM d'autoriser l'utilisation d'un terrain situé lieu-dit « Haut de Bréviande », propriété du Département, pour toutes autres activités que celles de son association.

Ce terrain a été mis à la disposition du club d'ULM par bail emphytéotique signé en 1993 pour une durée de 99 ans. Le Maire propose de confier ce dossier à un avocat, sous réserve que l'intégralité des frais générés soit pris en charge par la compagnie d'assurances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à retenir un avocat, CHARGE le Maire de demander la prise en charge des frais et honoraires générés par cette procédure à GROUPAMA.

7° AFFAIRE DIVERSE - AMENAGEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE :

Le Maire fait état de sa demande de rendez-vous avec le Préfet afin de répondre favorablement à la demande de la Sté 100 LIMITES qui souhaite aménager sa zone de stockage et développer son activité.

Des dispositions trop contraignantes au regard du risque inondation pourraient contraindre l'entreprise à délocaliser son activité.



**Conseil Municipal
Extraits de la réunion du 11 juin 2010**

ORDRE DU JOUR

Beffroi : résultat de la procédure d'appel d'offres, répartition de l'enveloppe 2010 du contrat de canton, épicerie, acquisition de la parcelle AA 370, cabane à goutte : point sur le dossier, association VAIROCHENA : mise à disposition d'une salle, pose de bancs place de la Fontaine, droit de préemption, affaires diverses.

1° BEFFROI : RESULTAT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Le Maire rappelle que la date limite de réception des offres était fixée au mercredi 12 mai à 12 h.

18 entreprises, sur les 26 initialement candidates, ont répondu. Après négociations, les entreprises retenues sont :

Lot n°1 :	Entreprise MILLS	29 047.50 €	(échafaudage)
Lot n°2 :	LES CHARPENTIERIS DE BOURGOGNE	14 500.00 €	(charpente)
Lot n°3 :	CATOIRE	5 165.66 €	(couverture)
Lot n°4 :	SAS CHATIGNOUX	22 913.25 €	(maçonnerie)
	Total :	71 626.41 €	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le choix des entreprises.

2° REPARTITION DE L'ENVELOPPE 2010 DU CONTRAT DE CANTON

A l'occasion de la réunion cantonale du 21 avril, il a été proposé la répartition suivante de l'enveloppe 2010 du contrat de canton 2010 - 2011 - 2012 :

- CRAVANT : 21 000 € pour la restauration du Beffroi
- BAZARNES : 20 000 € pour les travaux d'aménagement des trottoirs
- PREGILBERT : 20 000 € pour la restauration de l'Eglise
- LUCY SUR CURE : 10 000 € pour les travaux d'éclairage public
- CCECY : 30 000 pour l'acquisition d'un autobus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la répartition de l'enveloppe cantonale 2010.

3° EPICERIE : POINT SUR LE DOSSIER

Le Maire rappelle que l'ancienne gérante a arrêté son activité le 30 avril et que la structure a été mise en liquidation judiciaire.

Après avoir examiné plusieurs candidatures, il propose que la gérante du bureau de tabac du 1 rue de Bonnielle puisse exercer son activité dans les locaux du 13 rue d'Orléans appartenant à la commune. Cette solution contribuera au maintien de ce commerce de proximité.

Il précise, par ailleurs, que la date du jugement a été fixée au 23 juin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, EMET un avis favorable à ce que les activités de débit de tabac et d'alimentation générale soient regroupées dans les locaux communaux du 13 rue d'Orléans, CHARGE le Maire d'obtenir les différentes autorisations, SOUHAITE que le liquidateur autorise une réouverture rapide de ce commerce.

4° ACQUISITION DE LA PARCELLE AA 370 RUE DE BONNIELLE

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 23 avril, était dans l'attente de l'estimation du Service des Domaines afin de comparer la valeur vénale du terrain cadastré AA 370 appartenant à Monsieur PICHON avec le prix figurant dans la déclaration d'aliéner, soit 25 000 €.

En l'absence de cet avis dans le délai légal de deux mois, tenant compte de la délégation qui lui a été confiée en début de mandature et de l'intérêt plusieurs fois exprimé par le Conseil Municipal et la commission « Environnement Urbanisme » pour ce terrain, le Maire annonce aux conseillers que la commune a exercé son droit de préemption sur cette parcelle.

Néanmoins, il précise que Monsieur DA COSTA, propriétaire du 10 rue de Bonnielle, souhaite acquérir la moitié de cette parcelle de 532 m² pour réaliser l'extension de son habitation.

Le Maire propose que le Conseil accède à sa demande, la superficie restante étant suffisante pour les besoins éventuels du groupe scolaire.

En conséquence, Monsieur PICHON étant disposé à réaliser la division de la parcelle pour céder aux deux parties un lot, il convient d'annuler le droit de préemption exercé le 28 mai 2010.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, ANNULE la décision du Maire d'exercer le droit de préemption de la commune pour la parcelle AA 370, ACCEPTE l'acquisition d'un lot issu de la division de cette parcelle au prix de 12 500 €, DIT que les frais notariés et de division seront supportés à part égal par la commune et par Monsieur DA COSTA.

5° CABANE A GOUTTE : POINT SUR LE DOSSIER

Le Maire indique que deux personnes ont fait part de leur intérêt pour ce bâtiment :

- un propriétaire de Cravant qui souhaite réhabiliter l'ancien moulin et construire un pavillon sur le terrain attenant ;
- un entrepreneur de Monéteau qui s'engage à restaurer la Cabane à Goutte dans les règles de l'art et qui projette la construction de 3 pavillons.

Certains conseillers s'inquiètent de voir de nouvelles constructions à proximité de l'ancien moulin ; ils craignent que le site soit dénaturé.

Guy IMBAUT rappelle que l'Architecte de la Région avait émis un projet de construction similaire en 2004 dans le cadre de l'opération « Villages d'Avenir ».

Denis NOGUERO rappelle que les permis de construire déposés seront examinés et soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour sa part, le Maire pense que la création de 3 logements contribuerait à renforcer les effectifs du groupe scolaire en forte baisse. Ce projet permettrait, en outre, de contribuer au maintien des commerces de proximité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, RETIENT la proposition de Monsieur DIOT de restaurer la Cabane à Goutte et de construire 3 pavillons sur le terrain,

6° ASSOCIATION VAIROCHANA (YOGA) : MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE

Le Maire rappelle la demande du Président de l'association VAIROCHANA, dont l'objectif est l'initiation et la pratique du Yoga, d'utiliser à compter de la rentrée prochaine la salle de motricité du groupe scolaire le mercredi soir.

Lors de la précédente séance, le Conseil souhaitait obtenir l'avis consultatif du Conseil des Ecoles. Celui-ci s'est réuni le 10 juin : 5 voix pour, 5 voix contre mais les 2 directrices ont voté contre. On peut regretter que l'abstention n'ait pas été proposée dans la consultation.

Le Maire rappelle que la section danse du FSE utilise déjà cette salle le mardi soir et qu'il est du devoir de la municipalité de soutenir les initiatives ayant vocation à diversifier et à enrichir l'offre associative et culturelle sur la commune.

En conséquence, afin de répondre aux inquiétudes des membres du Conseil des Ecoles, il est proposé la rédaction d'un cahier des charges par les Directrices qui devra être approuvé et respecté par les utilisateurs, faute de quoi l'usage de la salle leur sera retiré.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, AUTORISE la mise à disposition de la salle de motricité du Groupe Scolaire à l'association VAIROCHANA, DEMANDE la rédaction par les Directrices du groupe scolaire d'une convention fixant les conditions de mise à disposition et d'entretien de cette salle.

7° POSE DE BANCS PLACE DE LA FONTAINE

Le Maire rappelle que la pose de bancs autour de la Fontaine avait été décidée lors de la réunion du Conseil Municipal du 04 septembre 2009.

Le devis d'Yves VARANGUIN, pour la fourniture de 3 bancs en léger arc de cercle, en pierre dure de Massangis, est de 1 722.24 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, RETIENT la proposition d'Yves VARANGUIN pour la fourniture et la pose de 3 bancs autour de la Fontaine.

8° DROIT DE PREEMPTION

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles :

	Propriétaires	Acquéreurs	Adresse	Superficie
AA 313	RAMEAU Jean-Claude	CHAILLOT Fabien TAILLARD Aurore	3 promenade Saint Jean	0,95 a
AA 13 AA 15	CARPENTIER Geneviève	SIDANER	53 rue d'Orléans 3 rue de la Poterne	5,42 a 1,66 a

9° AFFAIRES DIVERSES

Bâtiment de « l'ancienne Poste » - Avenant au contrat de vente :

Le Maire rappelle que la vente du bâtiment dit « Ancienne Poste », décidée lors du Conseil du 4 septembre 2009, a été confiée à l'agence IMMO GEYER de Vermenton et, qu'en raison des difficultés rencontrées pour vendre ce bien, l'agence propose à la commune un avenant au mandat de vente portant le prix de cession à 105 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer l'avenant au mandat de vente.

Intégration au CPI :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'intégrer Marvin FRISON au CPI de Cravant.

Télévision numérique :

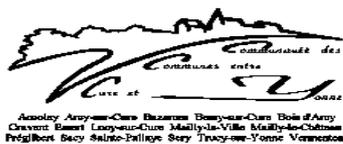
- L'ensemble des Départements de la Bourgogne passera à la télé tout numérique le 16 novembre 2010. Une large campagne d'information régionale sera diffusée sur différents supports à partir du mois de juillet. Le bulletin trimestriel « Les échos de la commune » relayera cette information lors de sa prochaine parution.

Internet à haut débit :

- A l'occasion de la Journée des Maires organisée par le Conseil Général le 8 juin, les services techniques se sont aperçus de la nécessité de relier les infrastructures de Cravant à celles de Vincelles par des fibres optiques. Le Maire reste dans l'attente de nouveaux éléments.

Visite au Préfet :

- Le Maire fait le compte rendu de la visite qu'il a rendue au Préfet afin d'évoquer le projet d'extension de la zone d'activités, le développement de la Sté 100 LIMITES et le PLU.



Communauté de Communes
Entre Cure et Yonne
www.cure-yonne.com

I - LE COMPOSTAGE

Un « guide du compostage » vient d'être distribué à tous les habitants de la CCECY. Il a pour but de sensibiliser chacun d'entre nous sur l'utilité de réaliser du compost pour diminuer le poids des ordures ménagères enfouies.

Le compostage est un amendement naturel issu de la décomposition organique. Ce fertilisant améliore la qualité des sols en fournissant des éléments nutritifs aux plantes.

La décomposition organique est naturelle : les éléments biodégradables sont transformés en humus grâce aux micro-organismes vivants, bactéries, champignons ou aux macro-organismes, principalement des vers et des insectes.

Composter est très gratifiant : cela permet d'aider à préserver l'environnement par un recyclage direct, naturel, d'une bonne partie des déchets en allégeant ainsi le volume de la poubelle, et de cultiver son jardin, qu'il soit en plein air ou de salon, avec un **fertilisant écologique**.



2 types de compostage vous sont proposés :

- le compostage individuel :

Vous pouvez acquérir un composteur fourni par la CCECY pour un prix très modique : environ 10 € pour 350 litres, 15 € pour 600 litres (demande en mairie avant le 30/09)

- le compostage collectif qui sera lancé à titre d'essai à Cravant et Accolay.

C'est un système tout à fait novateur. Des composteurs collectifs seront installés auprès des colonnes de tri. Pour transporter les déchets jusqu'à ces composteurs, des « bio-seaux » seront fournis gratuitement. Une démonstration sera faite sur le site au cours de laquelle les bio-seaux seront distribués.



La réussite de l'opération dans notre village permettra par la suite la mise en place de composteurs collectifs sur les communes volontaires de la CCECY.

II - EXTRAITS DES COMPTES RENDUS DU COMITÉ DE PILOTAGE ET DE LA COMMISSION « ENFANCE-JEUNESSE »

Ordre du Jour : Évaluation du contrat Enfance-Jeunesse 2009, renouvellement du contrat Enfance-Jeunesse, répartition de l'enveloppe communautaire de 6 000 €, appel d'offre renouvellement minibus.

Évaluation du contrat Enfance-Jeunesse 2009

Les actions éligibles au contrat enfance jeunesse sont :

- Pour le volet enfance : crèche « Les Berlingots », Ludothèque de Cravant et Relais Assistantes Maternelles Cigogne

- Pour le volet jeunesse : CLSH les Filous Futés et Poste de coordonnateur « enfance jeunesse »

S'ajoute au volet jeunesse des actions non éligibles maintenues : FSE, Junior association, les bibliothèques d'Accolay, Vermenton et Mailly-la-Ville, l'association Le Bougarel, le transport associatif et les activités culturelles et sportives qui reçoivent un appui financier dégressif.



Renouvellement du contrat Enfance-Jeunesse

Ont été inscrits au renouvellement du contrat Enfance-Jeunesse 2010-2013 les axes suivants : prise de compétence périscolaire (hors cantine), extension du centre de loisirs et prise en charge du poste de Coordonnateur Enfance-Jeunesse

Renouvellement du minibus

Le mini bus de la CCECY arrive en fin de vie et ne répond plus aux besoins actuels puisque sa capacité est de 18 places et qu'il a, en outre, un coût d'entretien élevé.

Un appel d'offre a été passé pour l'acquisition d'un mini bus de 33 places minimum.

Répartition de l'enveloppe communautaire de 6 000 €

En 2009 la commission Enfance-Jeunesse et le conseil communautaire ont validé la répartition de l'enveloppe communautaire comme suit :

- ASC du Vermentonnais	1 600 €	- Foyer socio-éducatif de Cravant	2 150 €
- ASC de Mailly le Château	1 250 €	- Centre de loisirs « Les Filous Futés »	400 €
- Ecole multisports de Mailly la Ville	600 €		

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



VEILLE SOCIALE ET SANITAIRE : ALERTE A LA CANICULE



Comme chaque année depuis l'épisode caniculaire de l'été 2003, la Préfecture nous alerte sur les conséquences graves que pourrait avoir un événement exceptionnel tel que la canicule.

Dans ce cadre, le maire de chaque commune est chargé par le Préfet (loi du 30 juin 2004) de recenser les personnes âgées, les personnes handicapées, isolées, et de tenir à jour tout au long de l'année, un registre nominatif confidentiel. C'est le Centre Communal d'Action Sociale qui est chargé de cette mission. L'inscription des personnes isolées les plus vulnérables est souhaitable afin de pouvoir leur apporter conseils et assistance. Bien sûr, les renseignements qui figurent dans ce fichier sont confidentiels : la gestion du registre est destinée aux seules fins de communication à Monsieur le Préfet dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental.

Si vous désirez figurer sur ce registre, merci de compléter l'imprimé qui est inséré dans le bulletin et le retourner à la Mairie le plus rapidement possible. Ce registre peut aussi être utilisé en cas de grands froids, épidémie ...

Qui peut figurer sur le registre ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus, les plus de 60 ans reconnus inaptes au travail et les adultes handicapés

Qui peut inscrire sur le registre ?

- la personne elle-même, son représentant légal, un tiers (ami ou proche, médecin, personne intervenante ...).

Un accusé d'inscription de l'enregistrement sur le registre vous sera ensuite adressé.

En attendant voici quelques **CONSEILS POUR BIEN SE NOURRIR EN CAS DE FORTE CHALEUR**

CE QU'IL FAUT FAIRE

Répartir les repas différemment.

Faites plusieurs petits repas plutôt que trois copieux. Mangez généreusement au petit déjeuner avant la chaleur mais léger au déjeuner et au dîner. Prenez une petite collation dans la journée (jus de fruits, fruit, laitage...). En cas de besoin, accordez-vous un fruit avant de vous coucher.



Faire ses repas sous une autre forme.

Salades de fruits ou « salades-repas » (volaille + féculent + légumes crus ou cuits) : ce sont des formules idéales. Mettez aussi sur les soupes de légumes glacées comme le gaspacho.

Boire modérément à table.

L'eau peut empêcher une bonne digestion, alors ne buvez pas trop pendant les repas (2 verres maximum) ni avant. Mais dans la journée, hydratez-vous à volonté.



Privilégier les préparations légères.

Faites des sauces légères pour accompagner vos salades (jus de citron/fromage blanc/herbes fraîches par exemple). Et modérez votre consommation de pain, de biscuits apéritif ou de charcuterie.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

En été, la chaleur aidant, vous avez envie de manger léger et frais. Vous vous hydratez avec des boissons très fraîches et vous bannissez les aliments gras, riches et lourds. La chaleur vous coupe l'appétit.

Vous ne devez cependant pas oublier de manger équilibré et de donner à votre organisme les calories dont il a besoin pour trouver de l'énergie.

Boire trop froid.

Quand vous buvez très froid, votre corps dépense plus d'énergie car votre estomac doit réchauffer la boisson pour atteindre la température corporelle. Résultat : des petits soucis digestifs à la clé.

Oublier les laitages.

Un apport en calcium est nécessaire, surtout en été. La vitamine D, dont le soleil contribue à la formation

dans notre organisme aide à l'assimiler. C'est donc le bon moment pour faire le plein de calcium. Misez sur les yaourts, le fromage pas trop gras et les glaces.

Manger trop de verdure et de fruits.

Crus, ils font gonfler l'estomac et irritent l'intestin. De plus consommés en excès, ils gênent l'assimilation des autres aliments en pompant les sucs digestifs.



LE VESTIAIRE

Il ouvrira à nouveau ses portes le **lundi 6 septembre** au 1^{er} étage de la salle polyvalente de **14 h 30 à 17 h.**

De nombreux vêtements d'automne et d'hiver nous ont été donnés et attendent d'éventuels acquéreurs. N'hésitez donc pas nous rendre visite, à en parler autour de vous.

Il n'y a pas de conditions de ressources exigées : seulement 1 € par famille pour aider le CCAS à couvrir les frais de fonctionnement



**N'oubliez pas les dates du samedi 16 octobre et dimanche 17 octobre :
Ce sera LA BOURSE AUX VETEMENTS D'AUTOMNE-HIVER et aux JOUETS**

C'est encore un peu loin mais réservez vos achats à des prix véritablement attractifs.



LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

COMMISSION ENVIRONNEMENT – URBANISME – LOGEMENT (Animateur : Jean-Pierre FRANCK)

Réunion du 26 juillet 2010

1° Projet d'aménagement du centre bourg

Compte tenu de la difficulté de réhabiliter le bâtiment principal de la parcelle cadastrée AA 254 (située à l'angle de la petite rue de l'Église et de la petite rue St Martin) pour en faire un logement destiné à un public souffrant d'un handicap plus particulièrement moteur, Jean-Pierre FRANCK propose que la commune réfléchisse à l'opportunité de créer un centre socio-culturel.

Ce local pourrait accueillir les artistes peintres, sculpteurs, céramistes ... et tout particulièrement ceux qui travaillent au village et qui souhaitent présenter leurs œuvres à l'occasion d'expositions d'une durée significative.

L'idée pourrait être de réhabiliter l'appartement et la grange et de créer une verrière de liaison entre les deux. Ces travaux sont estimés à 145 600 € HT.

Une majorité se dégage au sein de la commission pour émettre un avis favorable à la réalisation d'un espace socioculturel dans les bâtiments de la parcelle AA 254 et d'affecter la verrière, la grange et une partie du logement à la présentation des œuvres, le reste du logement étant dédié à l'accueil et aux sanitaires.

Les propriétaires de la grange du 12 cour Balouze seront consultés.



2° Problème du stationnement des véhicules devant le 43 rue d'Orléans

La propriétaire du 43 rue d'Orléans, s'est plainte, à différentes occasions, des nuisances causées par le stationnement des véhicules devant sa propriété. Les véhicules « débordent » régulièrement sur le passage matérialisé devant sa porte d'entrée ou stationnent sur le trottoir.

La commission décide de proposer au Conseil Municipal la suppression de cet emplacement (6 voix pour, 2 voix pour l'emplacement pour personnes handicapées, 2 voix pour le stationnement à durée limitée).

3° Affaires diverses

Lavoir de Cheully :

Les travaux, qui ont été confiés à l'entreprise TRADIRENOV' de Cheully, démarreront la dernière semaine de juillet.

La première réunion de chantier qui s'est déroulée le 7 juillet a permis de préciser certains points :

- la clôture grillagée présente sur les murets ne sera pas réinstallée,
- le terrain sera décapé à l'extérieur des murets pour accueillir un grillage ou une haie paysagère.



Michel BASTÉ rappelle que les plantations ne doivent pas être trop rapprochées pour que les racines n'exercent pas de pression sur les murs.

Construction près du cimetière de Cheully :

Le Maire indique qu'il a rencontré les propriétaires et que ceux-ci se sont engagés à réaliser des aménagements paysagers pour masquer leurs constructions.

Construction à l'angle de la rue de Jougny et de la route de Tonnerre :

Le propriétaire s'est engagé à déposer le dossier de travaux conforme aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France avant de partir en vacances.

Limitation du délai d'achèvement des travaux :

Conformément à l'article R.424-17 du code de l'urbanisme, les autorisations délivrées (permis de construire ou déclaration préalable) sont valables trois ans, l'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans ce délai. Il en est de même si les travaux sont interrompus plus d'une année.

Containers :

En période estivale, la fréquence des collectes de déchets recyclables est insuffisante. Les colonnes de tri débordant régulièrement, il a été demandé à la Société SOREPAR d'augmenter le nombre de collectes.

Pose des jeux à la plage :

Les jeux achetés par la CCECY pour compléter l'équipement de la plage devaient être emplacés par les employés communautaires pour la période estivale.

Des problèmes de personnel ont retardé leur installation que la commune s'efforce de régler.

Beffroi :

L'échafaudage sera posé au cours de la deuxième quinzaine du mois d'août, pour un démarrage effectif des travaux début septembre.

La commune a, par ailleurs, été contactée il y a une quinzaine de jours par Mme CLERT, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de l'Yonne, afin que soit déposée une demande d'autorisation de travaux sur objet classé.

Cette formalité n'avait jamais été évoquée auparavant, ni par la DRAC, ni par l'Architecte des Bâtiments de France.

Nettoyage du ru :

Le travail fourni par les jeunes volontaires du village, dans le cadre de l'opération «Bourse Loisirs », n'a pas permis, par manque de temps, de venir à bout des travaux de nettoyage du ru.

L'association Emeraude, spécialisée dans l'entretien d'espaces verts, est pressentie pour finir le nettoyage.

COMMISSION EVENEMENTS-COMMUNICATION (Animatrice : Marie THEUREL)

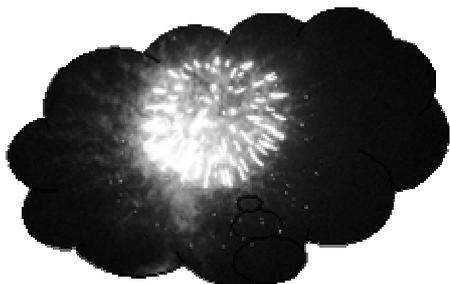
Fête des 3 et 4 juillet :

Après des mois de préparatifs la traditionnelle fête de la Saint-Pierre s'est déroulée dans une ambiance des plus chaleureuses.

Le samedi 3 juillet, les enfants étaient mis à l'honneur avec un programme qui leur était plus particulièrement destiné. Les spectacles ont tenu leur promesse par leur variété et leur originalité ; dommage que la forte chaleur et les retransmissions des matchs de la coupe du monde du football nous aient privés de spectateurs dans la journée. En soirée par contre, carton plein pour le concert du groupe « les années 60 » et le feu d'artifice sur le port.

Le rappel du programme

Le samedi 3 juillet dans le village, dès 14 h 30 vide-coffres à jouets, ateliers ludiques, jeux, cirque, dressage de serpent, déambulation de rue, concert.



A 21 h 15, spectacle sur la place du Donjon : les « Explorations de Philibert » et à 22 h 30 direction le port de Cravant-Bazarnes pour un grand feu d'artifice.



Le dimanche 4 juillet sur le port, place aux rires et à l'humour avec le 2ème challenge des OFNI : Objets Flottant Non Identifiés. En clair, c'est l'occasion pour un concurrent, un groupe d'amis, une famille de réaliser une construction laissant libre cours à l'humour, l'imagination tant pour le choix du thème, du sujet que pour les matériaux utilisés.

A partir de 16 h a eu lieu un grand tournoi de joutes animé par les jouteurs d'Accolay : les amateurs ont pu s'essayer à ce sport.

Un lâcher de ballons clôturait ces 2 jours de fête avec la possibilité de gagner un voyage en montgolfière pour les ballons qui étaient retrouvés à plus de 500 km. Pour l'instant, 2 cartes ont été retournées venant de la Côte d'Or et de la Nièvre.

Un grand merci à tous les bénévoles de Cravant en fête, aux animateurs de la ludothèque J. François et Solange SILVAN qui ont animé l'espace « jeux » de main de maître et bien sûr à tous les constructeurs d'OFNI qui n'ont pas compté leur temps pour réaliser des objets très originaux : une mention spéciale aux bénévoles de Mailly le Château qui ont remporté le challenge de l'humour. Notre souhait pour 2011 : arriver à créer un challenge intercommunal.

Fête nationale : 13 et 14 juillet

L'omelette géante du 13 juillet fut un coup d'essai mais également un coup de maître. Ce sont une centaine de Cravantais qui se sont retrouvés sur le terrain d'évolution avec leur pique-nique : la commune offrait l'omelette géante confectionnée avec 600 œufs dans un plat pesant 250 kg. Le plus dur fut d'avoir suffisamment de braises au moment voulu pour faire cuire les œufs. Le feu avait été allumé dès 15 h et surveillé minutieusement par des bénévoles et les pompiers. L'animation musicale était assurée par Marco.

Puis ce fut la traditionnelle retraite aux flambeaux encadrée par les pompiers de Cravant et le bal. Le temps particulièrement clément a contribué grandement au succès de cette soirée



Le 14 juillet des jeux pour les enfants avaient été installés devant la salle polyvalente avec une chasse aux trésors pour les plus grands. Malheureusement l'orage très soudain nous a obligés à rester dans la salle ce qui a désorganisé un peu notre après-midi mais nous nous sommes adaptés. Les enfants présents (une centaine environ) n'ont pas boudé leur plaisir et ont été récompensés largement.

Vers 17 h 30 le soleil était revenu pour la pêche à la truite dans le ru. Merci encore à tous les bénévoles et participants et à l'année prochaine.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de Cravant en fête, nous serons ravis de vous accueillir. L'ambiance y est très amicale et détendue : pas de prise de tête ! Faites vous connaître en mairie et nous vous inviterons à la prochaine réunion au mois de septembre.

Voici quelques photos de ces 2 temps forts dans l'animation de notre village ...





LETTRE A MA COUSINE

Ma Maimaine,

Juste un p'tit mot avant de partir en vacances. C'te fois-ci c'est sûr je pars en vacances, j'vais chez ma compagne de communion, la Marcelline, tu te rappelles celle-là qui mettait toujours des élastiques à confiture à ses chaussettes pour pas qu'elles tirebouchonnent ? Elle habite la Motte Beurron et elle m'a invitée à passer trois jours. En même temps je l'aiderai à faire ses bocaux pour l'hiver. Avec la Marceline t'as rien pour rien mais elle est brave et on a du plaisir à se rappeler quand on était gamines.

J'te donne vite fait des nouvelles de l'épicerie qu'est toujours pas rouverte mais ça va pas tarder, c'est ça qu'ils disent à la mairie. J'ai hâte, j'te jure. J'te fiche mon billet qui si ça a tardé c'est pas la faute du Pierrot Lemballage qui s'agite comme un diable dans un bénitier à croire que c'est lui qui va faire l'épicier, mais peut-être à cause (c'est ce que dit l'Adrienne) du tribunal à Auxerre vu qu'il y a eu de la liquidation (c'est comme ça qu'on dit) ou encore des banquiers qu'aiment ben prêter un parapluie quand il fait beau et pas trop des sous pour un commerce en campagne vu qu'ils disent comme ça qu'aux jours d'aujourd'hui les gens préfèrent les supermarchés. C'est sûrement vrai mais vu le nombre de gens du village qui demandent quand c'est que ça rouvre, y'aura sûrement la queue ... Nous autres qu'avons pas de voiture, on est obligé de demander aux voisins pour faire les commissions. La dernière fois que ma voisine elle m'a emmenée à l'Attaque, elle a fait des réflexions pas bien gentilles en voyant ma bouteille de Porto. Si on n'a plus le droit de se boire une douceur sans que les voisins racontent que tu te piques la ruche, où qu'on va ?

C'est la petite dame du tabac qui reprend. Il paraît qu'il y a eu 15 personnes qu'étaient intéressées et qu'à la mairie ils l'ont choisie de préférence. Ils ont eu sûrement raison vu qu'elle est ben aimable, qu'on la connaît déjà et qu'elle est ben appréciée dans le village.

Faut quand même que j'te cause du bon temps qu'on a pris la veille du 14 juillet. D'habitude, moi, la retraite aux flambeaux et le bal c'est pas mon affaire vu mes pauvres jambes, mais cette année, avant, y'avait l'omelette géante. Tu parles d'une omelette ! 600 Œufs ! j'ai donné un coup de main à mes copines qui sont dans l'équipe à la Maité Lemaçon . Fallait voir comment on cassait les Œufs vite fait bien fait et comment que la R'née Chorale elle te battait tout ça avec son fouet électrique vu que la fourchette....une franche rigolade. Le Fafa Pimpon et son équipe ils ont moins rigolé pour graisser la grande poêle et faire cuire, vu que ces engins là c'est tellement énormes que ça te cuit la couenne avant les petites patates. On a passé une vraie bonne soirée amicale entre gens du village, c'est pas si souvent.

Tu me demandais l'aut'fois des nouvelles des gens de Chevilly. Ils ont l'air contents que leur lavoir soit remis tout à neuf. Dommage qu'on ait pu la santé pour laver not' linge entre commères en se racontant les potins. Maintenant les jeunes ils font des potins sur Linternette qu'ils appellent ça. Pour en revenir à Chevilly, ils ont même à présent une association pour s'occuper de leur patrimoine. Les chanceux. Vu qu'il y a aussi une association pour s'occuper du patrimoine de Cravant et que Chevilly et Cravant c'est comme tout un, va y'avoir plein de monde pour les bichonner. Plein de sous, c'est aut'chose. En fait j'sais pas trop ce qu'ils entendent par patrimoine. L'Adrienne dit que c'est pour réparer comme neuf tout ce qui est vieux dans un village. Dans ce cas j'ai bon espoir, ils vont p'têtre me refaire ma figure de 20 ans !

Faut que j'm'arrête si je veux que ma lettre parte aujourd'hui. J'te fais la bise, ma Germaine, prends soin de ta petite santé.

Ta Georgette



INFOS COMMUNALES

Si certains projets avancent plus vite que d'autres, c'est principalement en raison de la lourdeur des démarches administratives et des autorisations à obtenir.

Petit tour d'horizon des projets déjà terminés et de ceux qui devraient prochainement prendre forme

Les réalisations

Les ruelles du Centre Bourg :

L'état dégradé du revêtement des ruelles de l'Eglise, petite ruelle de l'Eglise, petite rue Saint Martin et ruelle de la Huchette a conduit le Conseil Municipal à décider de leur réfection.

Les travaux, confiés à l'entreprise BOUJEAT de Nitry, faisaient l'objet d'un devis de 9 959.25 € pris en charge à hauteur de 50 % par l'opération « 200 villages » du Conseil Général.

Les résidents, comme les touristes, peuvent ainsi découvrir le cœur du village et s'y promener à l'écart de la circulation automobile.

Voirie :

Le dernier hiver, particulièrement rigoureux avec une alternance de périodes de gel et de dégel, avait considérablement dégradé la voirie communale.

Avec l'aide des agents de la Communauté de Communes, les employés communaux sont intervenus pour réaliser les premiers travaux d'urgence sur le revêtement destinés à combler les trous en formation.

Des mauvaises conditions météorologiques n'ont permis aux employés d'intervenir que sur les endroits les plus fréquentés et donc les plus dégradés.

Un deuxième passage, prévu à l'entrée de l'automne, permettra de reprendre les rues qui n'ont pu être traitées.

Éclairage du Donjon et du Beffroi :

Sur proposition de la commission « Environnement – Urbanisme – Logement », la commune a décidé de la pose de projecteurs pour éclairer le Donjon et le Beffroi le week-end, à l'image de ce qui se faisait déjà à l'Église.

Ceux-ci, installés fin juin, sont maintenant opérationnels. La dépense est intégralement supportée par l'ADEPCRA.

Les travaux à venir

Lavoir de Chevilly :

L'entreprise TRADIRENOV de Chevilly doit commencer les travaux de restauration du lavoir de Chevilly début août. La commune remercie d'ores et déjà les généreux donateurs qui contribuent à la bonne fin de ce projet et invite ceux qui souhaiteraient les rejoindre à se rapprocher de l'association « Les Amis de Chevilly ».

Le Beffroi :

La partie purement administrative de ce dossier étant quasiment terminée, les travaux de réhabilitation de ce monument vont pouvoir démarrer.

L'échafaudage sera installé dans la deuxième quinzaine d'août et devrait recevoir le charpentier et le maçon dès le 1^{er} septembre.

La campagne de souscription qui va être lancée par la Fondation du Patrimoine devrait prochainement permettre à celles et ceux qui veulent soutenir la commune d'apporter leur contribution.

Réfection de la rue de Jouigny :

La SCREG, entreprise retenue par le Conseil Municipal, a fait savoir que les travaux de réfection de la rue de Jouigny, comprenant la pose de caniveaux et le traitement des accotements, sont programmés pour le mois d'octobre et devraient durer deux semaines.

Les riverains seront avisés de la date définitive de démarrage du chantier et des mesures prises pour limiter les nuisances, notamment en matière de circulation.

En l'absence de soutien des autres collectivités, la commune supportera l'intégralité de la dépense, soit 38 200 €.



ÉTAT CIVIL



BONJOUR LES BÉBÉS...

- le 3 juin Lucile FARCY 15 rue de Bonnielle
- le 24 juillet Claire NORMAND 6 rue des Chênevières

ILS NOUS ONT QUITTÉS...

- le 5 mai André CHABIN 91 ans
- le 29 mai Germaine PUGEL 86 ans
- le 5 juin Claire GAUVIN 74 ans
- le 12 juin Madeleine VALLOT 87 ans
- le 19 juillet Maurice BIZOT 73 ans

ILS SE SONT DIT « OUI »

- le 15 juin Arnaud FRANCK et Virginie BRETON 32 rue Bleue
- le 7 août Julie BASTE et Gabriel LEHMANN 4 rue du Val du Guette



LA RENTREE A L'ECOLE

Encore une quinzaine de jours et ce sera la rentrée des classes prévue le **jeudi 2 septembre** pour les enfants. Une nouveauté : l'école maternelle accueillera en Petite Section les enfants d'Irancy et de Vincelottes qui jusqu'à présent suivaient leur scolarité à Vincelles. C'est une bonne nouvelle : cela permet de gonfler les effectifs devenus un peu faibles aux yeux de l'Inspecteur d'Académie.

L'école élémentaire verra l'arrivée de 2 nouvelles enseignantes :

- Madame BEAUME en remplacement de Madame LEMAIRE qui a fait valoir ses droits à la retraite
- Mademoiselle WISEUR en remplacement de Mademoiselle COUET qui a obtenu sa mutation

Les effectifs prévus sont les suivants :

École maternelle :

Madame MORVAND (Directrice)

- Petite section 22

Madame DUTERTRE

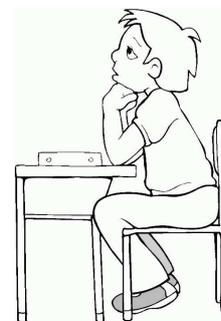
- Moyenne section 14
- Grande section 9

École élémentaire :

CP : 9 CE1 : 12 CE2 : 13 CM1 : 9 CM2 : 16

Soit au total 59 élèves répartis comme suit :

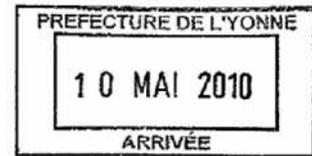
- Madame BEAUME :** - CP / CE1 15
- Madame DURAND (Directrice) :** - CE1 / CE2 19
- Mademoiselle WISEUR :** - CM1 / CM2 25



DATES DES VACANCES SCOLAIRES 2010-2011

Périodes	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée des enseignants	Mercredi 1er septembre 2010	Mercredi 1er septembre 2010	Mercredi 1er septembre 2010
Rentrée des élèves	Jeudi 2 septembre 2010	Jeudi 2 septembre 2010	Jeudi 2 septembre 2010
Toussaint	Samedi 23 octobre 2010 Jeudi 4 novembre 2010	Samedi 23 octobre 2010 Jeudi 4 novembre 2010	Samedi 23 octobre 2010 Jeudi 4 novembre 2010
Noël	Samedi 18 décembre 2010 Lundi 3 janvier 2011	Samedi 18 décembre 2010 Lundi 3 janvier 2011	Samedi 18 décembre 2010 Lundi 3 janvier 2011
Hiver	Samedi 26 février 2011 Lundi 14 mars 2011	Samedi 19 février 2011 Lundi 7 mars 2011	Samedi 12 février 2011 Lundi 28 février 2011
Printemps	Samedi 23 avril 2011 Lundi 9 mai 2011	Samedi 16 avril 2011 Lundi 2 mai 2011	Samedi 9 avril 2011 Mardi 26 avril 2011
Début des vacances d'été	Samedi 2 juillet 2011	Samedi 2 juillet 2011	Samedi 2 juillet 2011

LES FEUX DE JARDIN



Portant interdiction des feux de jardin

Le Maire de Cravant,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code Pénal, article R 610-5,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la pratique des feux de jardin, dans un souci de sécurité et de salubrité publique ;

Considérant que les émissions de fumée répétées sont par leur importance et leur durée de nature à porter atteinte à la salubrité publique ;

Considérant que le défaut de surveillance est de nature à remettre en cause la sécurité de tous,

Considérant la présence de deux déchetteries sur le territoire de la Communauté de Communes.

ARRETE :

Article 1^{er} : L'allumage des feux de jardin est interdit sur l'ensemble du territoire et ce quelque que soit la nature des matériaux brûlés (déchets verts, bois, ...).

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Maire de Cravant et Monsieur le lieutenant-colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Yonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Yonne.

Fait à CRAVANT, le 03/05/2010

Jean-Pierre FRANCK,

Maire



AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

N'oubliez pas de vous munir de sac plastique lorsque vous sortez votre animal. Vous participerez ainsi à la propreté de notre environnement en ramassant ses déjections et en déposant le sac dans une poubelle.

La propreté du village est l'affaire de chacun d'entre nous.



INFOS PRATIQUES

CONTRÔLE DE L'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Derniers contrôles effectués à Cravant le 1^{er} juin à 09 h 20 :

ELEMENTS ANALYSES	RESULTATS	VALEUR MAXIMALE ADMISSIBLE
Couleur	< 5	15
Odeur	0	2 à 12
Turbidité	Inf. à 0,20	2
pH	7,8	> à 6,5 et < à 9
Chlore libre	0,2 mg/l	250
Minéralisation	452	< à 1 100
Ammonium	<0,050 mg/l	0,10
Nitrates	43 mg/l	50
Nitrites	< à 0,050	0,5
Bactéries coliformes dans 100 ml	< à 1	0
Entérocoques	< à 1	0
Eschérichia coli	< à 1	0

Conclusions sanitaires : Eau d'alimentation **CONFORME** aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres.

QUALITE DE L'EAU DE LA BAINADE (LE BOUT DU PONT)

Contrôles effectués le 20 juillet à 10 h

- | | | | |
|-----------------------------|---------|--|----------|
| - huiles minérales | absence | - coloration de l'eau | conforme |
| - odeur de phénol | absence | - transparence * (mètres) | > 1 |
| - substances tensio-actives | absence | * Non respect des normes si inférieure à 1 mètre | |

Interprétation globale du prélèvement : **EAU DE BONNE QUALITE POUR LA BAINADE**

LES JOURNEES DU PATRIMOINE

Elles auront lieu les 18 et 19 septembre et le thème retenu cette année pour la Bourgogne :
« Les voies de communication ».

C'est un sujet qui s'adapte tout à fait bien à notre village ; les voies de communication y sont nombreuses (les rivières Cure et Yonne, le canal du Nivernais, la route départementale 606..., les ruelles à l'intérieur du bourg...) et ont marqué de leur empreinte l'histoire de Cravant.

Une première réunion d'organisation a eu lieu au mois de juillet et c'est un programme tout à fait novateur qui vous sera proposé. Ainsi M. et Mme Grenand propriétaires des « Grands Moulins » ouvriront leurs portes : c'est là que la Cure rejoint l'Yonne et une exposition avec documents d'archives vous sera présentée. L'ADEPACRA travaille également sur un guide faisant cheminer dans les rues, ruelles, monuments de Cravant permettant une visite du village sous un angle nouveau.

Vous retrouverez le programme de ces 2 journées dans vos syndicats d'initiative, par voie d'affichage et dans le quotidien l'Yonne Républicaine.

Merci à Marie Sanson, Simone Désormeaux, Michèle Tardy, l'association ADEPACRA pour leurs idées, la mise en place des animations au cours de ces 2 jours ..



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : UN GESTE DE TOUS LES JOURS



Nous avons débuté cette nouvelle rubrique avec quelques conseils et en espérant que vous nous feriez part des gestes écologiques les plus significatifs que vous avez adoptés en pensant à la préservation des ressources naturelles : ce sera pour le prochain numéro peut-être ? ... En attendant, voici d'autres conseils :

Le linge

- Il est inutile de laver le linge peu sale à haute température. Les nouvelles lessives permettent de laver correctement à 40°C, 30°C, et parfois même à froid.
- Essorez un maximum le linge si vous le passez au sèche-linge.

Froid

- Ne placez pas un appareil de froid au soleil ou près d'une source de chaleur (chauffage, four). Si vous y êtes obligés par manque de place, vous pouvez intercaler une couche isolante entre les 2 éléments
- Dégivrez régulièrement votre réfrigérateur, une couche de givre de 5 cm double votre consommation électrique.
- Couvrez les plats cuisinés, emballez la nourriture : ceci diminuera la formation de givre dans votre réfrigérateur.

Éclairage

- Installez des lampes basse consommation dans les pièces de vie (salon, cuisine, séjour) ; elles durent 10 fois plus longtemps que les ampoules classiques et consomment 4 fois moins d'énergie pour la même luminosité.
- Dépoussiérez régulièrement vos ampoules pour utiliser au maximum leur intensité lumineuse. Profitez au maximum de la lumière du soleil, elle est gratuite !



Cuisson

- Pour porter à ébullition une même quantité d'eau, une bouilloire électrique consomme moins d'énergie qu'une plaque de cuisson
- Tenez compte des phénomènes d'inertie pour les plaques en fonte ou vitrocéramique. Éteignez vos plaques avant la fin de la cuisson, elles restent chaudes plusieurs minutes après la coupure de courant.
- Faire chauffer couvercle fermé est une garantie d'économie d'énergie. Sans couvercle, la consommation est multipliée par trois.



Veilles

- Les veilles peuvent représenter 10 % de votre facture d'électricité ! N'hésitez pas à les supprimer... Une multiprise à interrupteur vous permettra d'éteindre toutes les veilles d'un seul geste. Attention toutefois à ne pas dépasser la puissance maximum ! Elle est indiquée au dos de la multiprise et la somme des puissances des appareils branchés dessus ne doit pas la dépasser.

LES ASSOCIATIONS

LA BIBLIOTHEQUE

Pour rappel, les horaires d'été sont les suivants:

Lundi et mardi
de 14 à 18h30

Mercredi, jeudi, vendredi
de 14h à 18h

Samedi
de 10 à 12h



Exposition de loisirs créatifs

Les **30 et 31 octobre 2010**, le FSE organise une exposition "Loisirs créatifs et autres passe-temps" à la salle du Gué d'Arbaut. Si vous avez envie de participer, de faire découvrir aux autres ce qui vous passionne, si vous créez des merveilles avec vos dix doigts, venez participer!

Pour nous contacter : Appelez la bibliothèque au 03.86.42.54.20 ou Yveline Maison au 03.86.42.23.50.

Ateliers artistiques autour de Matisse, Calder et Miro

Cette année plusieurs ateliers créatifs seront mis en place par Anne Cosson à la bibliothèque autour du thème "la couleur des rêves: Mer et Ciel". Ils permettront la découverte de peintres et de leurs techniques. Le 6 octobre, un atelier autour de Matisse sera mis en place de 14h15 à 16h15. Au programme: création de collages à partir des techniques employées par le peintre. Attention le nombre de place étant limité, n'hésitez pas à vous inscrire rapidement à la bibliothèque.



LE FSE : LES NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ POUR LA JEUNESSE A LA BIBLIOTHÈQUE

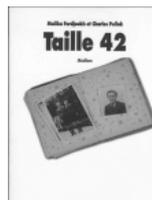
LA ROSE ECARLATE DE PATRICIA LYFOUNG

À la mort de son père, la jeune Maud est recueillie par son grand-père qui vit à Paris. Son éducation et son comportement ne plaisent guère au vieil homme ...



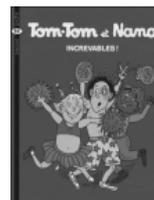
Un roman de Malika Ferdjoux basé sur le témoignage de Charles Pollack qui raconte la vie de sa famille émigrée hongroise juive, sous l'occupation.

TAILLE 42 DE MALIKA FERDJOUKH



TOM TOM ET NANA, LES INCROYABLES DE J. COHEN ET B. DESPRÉS

Tom-Tom et Nana font leur grand retour ! En pleine forme et toujours aussi inspirés, ces deux héros vont repousser plus loin encore les limites de leur imagination.



LE FSE : LES NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ POUR LES ADULTES A LA BIBLIOTHÈQUE

L'ÉPOUVANTAIL DE MICHAEL CONNELLY

Viré du L.A. Times, le journaliste Jack McEvoy hésite entre le dégoût et la rage. Mais c'est la fierté qui finalement l'emporte : dans les quinze jours qu'il lui reste, il compte mener une enquête qui lui vaudra - excusez du peu - le prix Pulitzer.



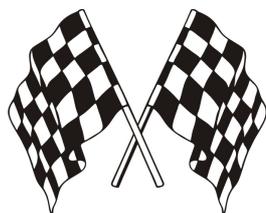
Charles Balanda, 47 ans, architecte à Paris, apprend incidemment la mort d'une femme qu'il a connue quand il était enfant et adolescent. Dès l'annonce de cette nouvelle, il abandonne plans et projets, perd le sommeil et l'appétit ...

LA CONSOLANTE D'ANNA GAVALDA



L'inspecteur Hedström est sur les dents. Il voudrait participer aux préparatifs de son mariage avec Erica mais il n'a pas une minute à lui. La ville s'apprête à accueillir une émission de télé-réalité aussi tout le commissariat est mobilisé.

L'OISEAU DE MAUVAIS AUGURE DE CAMILLA LACKBERG



**Les activités reprendront début septembre.
Vous pouvez d'ores et déjà vous pré-inscrire en téléphonant aux
responsables de section ou à la bibliothèque (03.86.42.54.20).**



Informatique : Démarrage de la 11^e session d'initiation à l'informatique. Lundi 6 septembre à 20h30 ou jeudi 16 septembre à 14h au 1^{er} étage de la bibliothèque. Le nombre de place étant limité, il est nécessaire de s'inscrire au préalable.

Contact: Gérard Maison au 03.86.42.23.50 ou Marie Sanson au 03.86.46.05.85

Gym Dynamique : Reprise le mardi 7 septembre de 19h à 20h et le jeudi 9 septembre de 20h30 à 21h30 à la salle du Gué d'Arbaut.

Contact: Violaine Fournel au 03.86.42.52.46

Modern Jazz : Cette année, les cours seront dispensés uniquement le mardi au groupe scolaire. Dès le 14 septembre.

Contact: Dominique Roussel au 03.86.42.54.56

Échecs : Reprise des cours adultes le 2 septembre, un jeudi sur deux de 20h30 à 22h30 et pour les jeunes le samedi matin de 10h à 12h au 1^{er} étage de la bibliothèque dès le 4 septembre.

Contact: David Roussel au 03.86.42.54.56

Ludothèque : Réouverture des portes le 15 septembre.

Contact: Jean-François et Solange Silvan au 03.86.51.70.08

Théâtre : Reprise des cours courant septembre. Le mercredi à 16h pour les enfants (*Contact: Sandrine Merlier au 06.89.95.52.32*) et à 20h pour les adultes (*Contact: Colette Bourdais au 03.86.42.39.02*).

Tennis de Table : Reprise des activités courant septembre.

Contact: Claude Basté au 03.86.42.26.21



Tennis de Table enfant à partir du CE2 / COLLEGE : Lundi 13 septembre de 17h30 à 18h30.

Contact: Frédéric Delacroix au 03.86.42.36.72

Baby-Gym : Mercredi 8 septembre de 10h à 11h00 (enfant non scolarisé et petite section maternelle) et de 11h00 à 12h00 (moyenne et grande section de maternelle).

Contact: Frédéric Delacroix au 03.86.42.36.72



École Multisports : Mercredi 8 septembre et vendredi 10 septembre.

Contact: Frédéric Delacroix au 03.86.42.36.72

Apprentissage et perfectionnement de la natation : Reprise courant Octobre.

Contact: Frédéric Delacroix au 03.86.42.36.72



Pour rappel, le Canoë-Kayak : Tous les samedis après-midi de 14h à 17h pendant l'été. Il est nécessaire de savoir nager et d'avoir au moins sept ans.

Contact: Gérard Valdiviesso au 03.86.42.20.31



ASSOCIATION DE DEFENSE DU PATRIMOINE DE CRAVANT

ADEPACRA

déclarée sous le numéro 9676 à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et les textes en vigueur

Nous avons eu le plaisir de recevoir une lettre d'un de nos adhérents de Mulhouse dont voici la teneur :

Madame, Monsieur,

Avant-hier, le 20 juillet, avec mon épouse, nous sommes passés à Cravant et, quelle ne fût pas notre surprise en constatant les profonds changements de votre petite ville.

En effet, l'église était resplendissante et sa tour-clocher semblait plus grande que lors de notre dernière visite, en 2003. La tour devait avoir fait connaissance avec le "Kärcher", ainsi qu'une grande partie des murs de l'église.

La grille de la porte d'entrée permettait de bien voir les travaux faits à l'intérieur, sur les bancs notamment. Les fils de pêche empêchaient les oiseaux d'élire domicile, avec toutes les nuisances que l'on devine.

Avec une grande satisfaction, nous nous permettons d'envoyer cette modeste contribution, sachant le bon emploi que vous en faites.

Avec nos compliments

Docteur ROBEIN

Cela nous encourage à continuer..... et comme vous pouvez le remarquer, le donjon et le beffroi sont maintenant éclairés la nuit.

Journées du Patrimoine : 18 et 19 Septembre 2010

2 propositions :

- Une marche à l'intérieur du village et ses alentours.

- Une exposition au lieu-dit « les Grands Moulins » : Cravant et ses voies d'eau : l'Yonne, la Cure, le Pont, le Port, le Canal

Venez nombreux.....

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION ET L'AMENAGEMENT DE CHEUILLY (APACHE)

Cette association nouvellement créée a pour but de développer, en liaison avec la municipalité de Cravant, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine du hameau de Cheully (source, lavoir, chapelle, mare...) et éventuellement d'organiser des manifestations.

L'association est à but non lucratif, ses ressources étant uniquement des cotisations -10 euros par foyer-, des subventions et des dons (reçu fiscal délivré).

Elle est composée de 5 membres :

Présidente	Michèle BARY	Trésorier	Jean-Paul GALAIS
Vice-Présidents	Julien ROGER	Secrétaire	Delphine LAURENT
	Jean-Paul BERTHELOT	Membre d'honneur	Guy GAROCHE

Parution au Journal Officiel le 8 juin 2010 – Siège social : Mairie de Cravant

Venez grossir notre effectif, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues et vos suggestions seront étudiées.

Amicalement et à bientôt.

Michèle BARY

AVIATROGLO

Vivre l'Histoire avec l'association Aviatroglo...

De Vallan à Dunkerque !

Mai 2010 aura été marqué par les reconstitutions historiques pour Aviatroglo.

La commune de Vallan ouvre le bal avec Philippe Jacquemard qui nous propose de participer aux festivités du 8 mai. Ce passionné a eu l'excellente idée de faire appel à des collectionneurs de militaria et de véhicules afin d'animer le village autour du thème de « la Libération ». L'objectif étant de monter une exposition dans la salle des fêtes mais aussi d'essayer, pour la première fois, une reconstitution en extérieur avec campement américain, véhicules et personnes costumées.

Notre association, intéressée par cette prestation, se charge de réaliser une « petite exposition » présentant l'usine aéronautique de Cravant-Palotte au cours de l'été 1944 et de mettre sur pied un groupe, en tenue d'époque, pour représenter l'Armée française de Libération (une première pour Aviatroglo !). Comme d'habitude, nous profitons de l'occasion pour améliorer notre dispositif... Mobilisation de l'équipe au cours des week-ends précédents, confection de caisses de transport pour le diorama « Centre V », agrandissement du box de présentation, préparation des tenues et essayages, pose du blason tricolore « France » sur les vareuses américaines (signe d'identification des troupes françaises) et mise à jour des panneaux didactiques avec les dernières informations et témoignages...

Quand l'histoire vous rattrape...



J'arrive dans la matinée, un petit peu « groggy » par un rhume carabinié, au point de ne plus savoir où je suis, ni à quelle époque ! Le réveil est brutal ... Je croise sur le parking deux officiers soviétiques plus vrais que nature. A cette époque, ils étaient nos alliés et on ne parlait pas encore de la « trouée de Fulda »...Désolé, j'en étais encore à la Guerre froide. Je me dirige vers la salle des fêtes. A l'entrée du parc, je tombe sur un fantassin de la Luftwaffe armé jusqu'aux dents mais avec un grand sourire avenant. Celui-ci s'est donné la peine de flécher les itinéraires avec ses pancartes en bois dans la langue de Goethe. Tiens ! Voilà Léa qui passe sur sa bicyclette bleue...Il faut que je diminue ma dose d'aspirine ! Ah, enfin j'aperçois la popote, une cuisine roulante modèle 1937, mais pas de café ! Tant pis, continuant mon chemin, je tombe sur deux jeunes GI's dans leur emplacement de tir.

Un peu plus loin apparaît le PC américain avec sa zone vie et son centre de transmission, protégé par une 12.7 anti-aérienne. Soudain, un bruit me fait sursauter. Maintenant ce ne sont plus les yeux qui me jouent des tours, mais les oreilles ! Jeeps, Command-car, GMC, Traction avant Citroën et autres véhicules arrivent en trombe. Cette fois, c'est sûr, je suis bien en 1944. Les Américains sont là, plus aucun doute. D'ailleurs le fond musical m'enlève mes derniers doutes...



Évocation d'un atelier de l'usine

A l'intérieur de la salle des fêtes, ce sont les pompiers de Vallan qui m'accueillent avec leur pompe à bras. Mannequins des nations alliées, équipements, motos et containers de parachutage me conduisent jusqu'à l'exposition d'Aviatroglo, si petite qu'elle occupe le quart de la salle...ou presque !

Celle-ci se compose de trois pôles d'intérêt. Tout d'abord, le diorama présentant le projet aéronautique de 1939 avec commentaires, plans et photos permettant de visualiser l'avancement des travaux au moment de sa libération, le 24 août 1944. Ensuite, des panneaux didactiques retraçant l'histoire du site après le débarquement allié en Normandie. On y découvre l'action des maquis (sabotages et coups de main) ainsi que le départ des troupes d'occupation et la relance de l'activité aéronautique par le gouvernement provisoire.

Enfin l'évocation d'un atelier de l'usine souterraine avec deux ouvriers « en situa-

tion » entourés de différents équipements dont une perceuse industrielle estampillée « AIR », dernière pièce récupérée par l'association.

Bonjour Madame... J'ai pas rêvé ! C'était bien une WAF britannique (personnel féminin de la RAF). Tiens voici les infirmières...

En fin d'après-midi, branle-bas de combat sur le parking ! Le convoi se forme... Allez, on fonce sur Briennon-sur-Armançon pour commémorer la Victoire de 1945. Un son et lumière est prévu avec rassemblement de véhicules et concert en plein-air. Sur place, la star du jour nous attend. Un véritable Sherman, char moyen américain équipant, entre autre, la célèbre 2° DB qui délivra Paris le 25 août 1944. Belle masse de ferraille, mais je suis un peu déçu, étant habitué au char moderne Leclerc. Eh bien ! ma déception s'envole, à la tombée de la nuit, quand la « bête » se réveille. Au moment où le moteur en étoile, de type aviation, se met à feuler, tout le monde s'arrête... Claquement de chenilles, nuage de fumée et bruit d'enfer passent en trombe devant moi, suivis par nos jeeps, GMC, Dodge et autres véhicules.



Installation du campement américain



Le char américain Sherman à Briennon-sur-Armançon

Direction la place centrale du village, où la foule impatiente les attend. Les véhicules prennent place autour du monument aux morts où trône une estrade pavoisée aux couleurs nationales. L'évocation commence... C'est parti pour un son et lumière magnifique, rempli d'émotion surtout lorsque retenti le Chant des partisans.

Le lendemain, à Vallan, les groupes effectuent des démonstrations devant un public très attentif. Léa fait admirer sa bicyclette et notre Allemand sympathise avec les Soviétiques... Dans la foule, un légionnaire barbu, comme il se doit, est venu observer ces jeunes GI's qui compensent leur absence de connaissances militaires par leur dynamisme et leur bonne volonté.

Après ces journées enrichissantes et conviviales, retour en 2010...Il faudra alors reprendre le chemin du travail pour quelques semaines.

En effet, à la fin du mois, je me trouverai propulsé 70 ans en arrière, à Dunkerque, pour revivre « Week-end à Zuydcoote »...

Jacky Gasset - Aviatroglo

HATHA-YOGA à CRAVANT

Une séance hebdomadaire de HATHA-YOGA va débuter en septembre 2010 à Cravant, dans le cadre de l'association Vairochana, si le nombre d'inscrits est suffisant bien sûr.

Mais au fond, qu'est-ce que le hatha-yoga ?

La pratique assidue du hatha-yoga a des effets physiques et mentaux, car corps et esprit interagissent en permanence. Cela nous vient d'une connaissance ancestrale que possédaient sous différentes formes toutes les civilisations ancestrales ; certaines l'ayant conservée, enrichie et transmise sans interruption depuis de nombreux millénaires. Les sciences modernes, en particulier la neuropsychologie et la neurobiologie, en redécouvrent les bienfaits que les anciens avaient compris d'expérience sans recours au microscope électronique ou à l'IRM.

Elle favorise par un travail conscient :

- La fortification, la tonicité et l'entretien de l'ensemble des organes et fonctions corporelles : la structure, la mobilité, l'équilibre, la souplesse, les fonctions sensorielles, vitales, endocriniennes et nerveuses,
- Le calme, la stabilité mentale, la concentration, la clarté et l'ouverture d'esprit.

Cette pratique sollicite et cultive particulièrement, les qualités de persévérance et d'acceptation; mais rien à voir avec d'une petite pilule miracle ou d'une promesse de facilité.

Les pratiques sont adaptables à pratiquement tous âges et états de santé, dans la limite d'un travail en groupe lorsqu'elles se déroulent en séance collective.

Elles constituent un bon moyen pour se prendre en main, pour gérer puis comprendre et éviter son mauvais stress, ainsi qu'un bon complément naturel des activités sportives intensives.



En pratique :

- Le mercredi soir de 18h45 à 20h15, à partir du 8 septembre 2010 (venir un peu avant) en périodes scolaires
- Dans la salle d'éveil de l'école maternelle de Cravant, 9 rue d'Orléans
- Il n'est pas possible de venir juste « regarder » : tout se passe à l'intérieur, la seule solution est de pratiquer.
- Les séances sont destinées aux personnes majeures.
- Deux séances de découverte consécutives sont proposées sur le mois de septembre
- Si vous êtes intéressé(e) prendre contact avec le professeur au 06 11 37 73 71

Et comme disait un grand sage « ne croyez pas ce que je vous dis, découvrez-le par vous-même ».

Le Président

VOUS AVEZ LA PAROLE

Suite à la lecture du dernier numéro de "l'écho des communes", je suis agréablement surpris mais aussi stupéfait d'apprendre que l'on remet à l'ordre du jour l'enfouissement du réseau électrique du faubourg Saint Nicolas !

Est-ce encore un effet d'annonce ? Je tiens à vous rappeler que dans l'un des bulletins paru il y a maintenant plusieurs années (vous retrouverez sûrement ce numéro), il était alors question d'enfouir le réseau électrique depuis l'ancienne poste route de Paris jusqu'au boulevard Saint Nicolas, projet, lui au moins, bien enterré à ce jour.

Nous attendons toujours le début des travaux annoncés sur ce boulevard St Nicolas, "classé", il me semble, et pourtant toujours défiguré et mal éclairé par des poteaux électriques en béton d'un autre âge.

Ce projet, oublié pour d'obscures raisons, devrait être reconsidéré avec celui du faubourg Saint Nicolas (pour peu qu'il se fasse) afin de respecter les engagements de l'époque et les habitants de ce quartier.

Des promesses encore comme le haut-débit, une nécessité à notre époque mais qui est toujours en attente dans notre secteur et repoussé tous les six mois à l'avantage d'autres Cravantais bien plus chanceux. Et l'aménagement du port, la réfection des routes, l'éclairage de la promenade...

Cet e-mail n'a pas pour but de critiquer l'investissement, le travail et les décisions du conseil municipal, bien au contraire, je suis d'ailleurs l'un des premiers satisfait d'apprendre en lisant vos articles que mon village a toujours pour ambition d'évoluer, de se transformer, de se moderniser, d'embellir tout en respectant son patrimoine et son environnement mais vous admettez qu'il est parfois décevant de constater qu'une annonce réjouissante reste sans effets et se limite simplement à noircir les colonnes de notre bulletin d'informations.

Bien sincèrement. C.C.

NOTE DE LA REDACTION

D'une manière très générale, la réalisation des projets portés à connaissance dépend de leur financement et s'appuie sur :

- 1°) l'excédent de fonctionnement dégagé au cours de l'exercice précédent (N) et qui sera affecté en N+1
- 2°) les aides des partenaires que sont l'Etat, le Département, la Région et, en ce qui concerne l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, le SIERA (Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région Avallonnaise).

Or, en 2010, les ressources du SIERA n'étaient que de 115 000 € pour les 87 communes adhérentes. L'Etat et le Conseil Régional n'interviennent pas, le Conseil Général n'intervient plus.

Le montant des travaux concernant le tronçon entre l'entrée Nord-Ouest de Cravant et votre propriété est de 112 000 € TTC pour l'électricité et de 11 500 € TTC pour le génie civil téléphonique.

Vous avez là l'explication du report des travaux, j'en conviens, si nécessaires à l'embellissement de la commune.

Le Maire

COUPS DE PROJECTEURS

FEUILLETON DU MAGASIN D'ALIMENTATION ANCIENNEMENT VIVAL

Fermé depuis le 30 avril dernier, ce magasin regroupera quand il va ouvrir les activités Alimentation Générale, Presse et Tabac.

Madame Cortes tenancière du bureau de tabac s'est vue concéder le fonds de commerce précédent sur liquidation judiciaire le 23/06. Des démarches difficiles, des efforts répétés menés en vue de maintenir ce commerce de proximité à l'intention du public rencontrant des difficultés pour se déplacer.

L'épicerie en campagne restera un lieu de vie, de rencontres contre l'isolement derrière l'évier, le caddy ou la télé.

Le magasin doit ouvrir, si tout va bien, le 19 août prochain.

Le Maire

ILS ONT FAIT DU BON TRAVAIL

14 adolescents âgés de 14 à 18 ans, encadrés par Guy Imbaut adjoint chargé des travaux et Martine Fourgeux employée communale, ont animé du 4 au 23 juillet le chantier des jeunes mis en place par la commune

Ranger le village après la fête, curer le rû d'Arbaud, repeindre les bancs de l'école, enlever la vase de la plage pour y mettre du sable et faciliter la baignade, nettoyer l'épicerie... ils se sont bien acquittés de ces tâches. Il y a eu bien sûr des petits recadrages à faire avec certains mais dans l'ensemble la plupart ont fait preuve de sérieux de motivation.

Un questionnaire leur a été remis en fin de chantier ; si tous soulignent que leur première motivation est de gagner de l'argent de poche, ils sont d'accord pour dire que c'est une bonne idée pour motiver les jeunes, pour leur faire prendre conscience que l'entretien des bâtiments et espaces communaux demandent des efforts. Pour la commune cela a un coût bien sûr (1 500 €) mais le principal but est d'occuper des ados pendant les vacances et d'effectuer des travaux secondaires délaissés pendant l'année par manque de temps.

Ont donc participé à ce chantier d'été :

La 1^{ère} semaine
Taline AZEZIAN
Laurie FOURNEL
Joris FOURNEL
Salim HAMIM
Marjane PLIOT
Alexandre DENOLET

La 2^{ème} semaine
Salim HAMIM
Alexandre DENOLET
Amélys LAGIER
Sarah ESTRELA
Yoann CHEVI
Nadia SOARES

La 3^{ème} semaine
Alexandre DENOLET
Hugo SIMON
Donovan MATHIEU
Victoria MINNE
Clément BOLIS
Yoann CHEVI

En fin de période une attestation leur est remise et bien sûr le montant de leur participation (5 € de l'heure).

Merci à Martine et à Guy qui ont su leur trouver des travaux variés et les ont bien supervisés ce qui n'est pas toujours évident.



VOYAGE DANS LE TEMPS

Sous les ponts du canal du Nivernais inauguré en 1841 de la Basse Yonne jusqu'à Auxerre et prolongé par la suite, on voit de profondes entailles dans la pierre. Ces rainures rappellent le lourd travail de ceux qui halaient les péniches. C'était en général la femme qui guidait sur le chemin de halage le cheval qui lui tirait le bateau grâce à une solide corde de chanvre ; c'est cette corde qui a laissé des traces.

Au Maunoir il faut traverser l'Yonne pour poursuivre le canal et la branche de Vermenton ouverte en 1875. Animaux et marchandises montaient dans un bac pour traverser.

En 1870 quand les lignes Auxerre-Avallon et Auxerre-Clamecy furent créées, un pont fut construit à triple usage : à gauche un chemin pouvait être utilisé par un cheval, au milieu vers Avallon et à droite vers Clamecy (cf. le livre « Le canal du Nivernais en images »).

On pouvait voir encore ces chevaux après la 2^{ème} guerre mondiale, ensuite arrivèrent les péniches à vapeur mais sous les ponts il fallait démonter parfois certaines cheminées trop hautes.

Ensuite plus rien... le canal a failli disparaître, ressuscité heureusement par la navigation de plaisance.

SD



DERNIÈRES MINUTES

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS MERCREDI 29 SEPTEMBRE.

Si vous êtes intéressés, n'oubliez pas de remplir le bulletin d'inscription joint et de le retourner à la mairie avant le lundi 27 septembre.

L'coiff, votre salon de coiffure, sera fermé pour congés du **lundi 12**
au lundi 20 septembre.

Réouverture
le mardi 21 septembre.

NOUVEAU !

Si vous désirez découvrir ou redécouvrir le Cravant médiéval, vous pouvez louer pour 5 € un audio-guide au Syndicat d'Initiative Intercommunal situé sur la halte nautique de Cravant.

Le cheminement commence sur le port pour arriver au premier point d'intérêt du village : le Donjon, suivi d'une quinzaine de lieux emblématiques. La balade dure environ $\frac{3}{4}$ d'heure (Chacun visite à son rythme !).

LE NUMERO 10 des Echos de la Commune paraîtra mi-novembre. D'ici là nous attendons vos articles, vos astuces de tous les jours en faveur du développement durable, vos encouragements, vos questions, etc... bref ! tout ce qui peut faire vivre ce bulletin pour qu'il ne soit pas en sens unique.